Sujet proposé : Le Grand Paris participera-t-il à l'émergence d'un nouveau type de coopération intercommunale ?

Si l'on souhaite aborder la notion de Grand Paris comme un projet, il y a alors des chances que nous nous heurtions d'emblée à un manque de définition précise du projet en question. Que comprend-il ? que vise t-il ? qui le pilote ? est-ce un enjeu urbain ? un enjeu économique ? un enjeu social ? un enjeu logistique ? un enjeu politique ? un enjeu de lisibilité internationale ? un enjeu de cohérence métropolitaine ?
Aborder la question du Grand Paris par cet angle ne ferait que mettre sur la table toutes les différences d'appréciation, les divergences qui existent sur les rôles respectifs avoir l'Etat et les collectivités, les estimations diverses sur le besoin de partager ou non les compétences de celles-ci, et même simplement les projections multiples sur l'attendu final de ce que pourrait être le Grand Paris.

Le Grand Paris n'est donc pas encore un projet abouti mais un fait. C'est le fait d'une agglomération continue, d'un paysage urbain qui traverse de multiples collectivités territoriales sans pour autant que leurs limites administratives soit visibles pour le piéton, l'automobiliste ou l'usager des transports en commun. C'est une métropole de plus de 8 millions d'habitants dans laquelle chacun se déplace au quotidien pour travailler, pour acheter, pour se distraire, pour apprendre, se cultiver ou se soigner. Seulement voilà, cette métropole dense et pleine de richesses est administrée par un pouvoir public morcelé mais et surtout non coordonné, avec son corollaire de « doublons » et de « vides ».

Les élus de Paris Métropole ont pris conscience de cette carence de gouvernance pour l'échelle métropolitaine. Ce qui, à l'initiative du Maire de Paris, devait simplement créer un dialogue entre la Ville capitale et sa banlieue, est devenue en quelques années le lieu pertinent d'échange et de concertation entre toutes les collectivités territoriales de cette agglomération. En cela oui, la prise de conscience du « fait Grand Paris » a déjà permis l'émergence d'un nouveau type de coopération intercommunale. Et même inter-collectivités dans la diversité des échelons et des compétences.

Là aussi il faut questionner sur ce que l'on peut entendre par coopération intercommunale. Aujourd'hui cette appellation caractérise généralement les Etablissements Publics issus de la loi Chevènement, qui mettent en commun un socle de compétences partagées ainsi que la fiscalité locale. Ce modèle fonctionne souvent très bien dans le cas des Communautés d'Agglomération de province. S'appuyant sur une ville centre qui en comprend la majorité des habitants, cet établissement public permet d'associer les élus des communes voisines dont la vie économique et sociale est très impactée au quotidien par la ville centre. La création des « Métropoles », au sens établissement public du terme, initiée par la réforme des collectivités territoriales visera la même logique.

La région capitale était bien en retard sur ce mouvement national et l'on observe la préoccupation actuelle pour rattraper l'élan intercommunal. Certaines intercommunalités paraissent être de circonstance et ont d'ailleurs déjà montré leur efficacité, basée sur une forte vision partagée du développement territorial. Plaine Commune, GPSO, Est Ensemble en sont peut-être les exemples les plus aboutis avec chacune plusieurs centaines de milliers d'habitants.
Mais pour « boucler le coloriage de la carte de l'intercommunalité » dont la date d'aboutissement pour la zone parisienne est reportée tant le problème est complexe, certains EPCI se sont parfois constitués de deux communes de quelques dizaines de milliers

d’habitants. C’est une autre approche de prudence politique qui n’impacte pas les possibilités futures de plus grande ambition.

Dans les deux cas, déjà opérationnel ou attentiste, la démarche pose deux problèmes au regard de l’échelle métropolitaine :
Le premier problème est que, même efficace, pertinente et large, une Communauté d’agglomération francilienne ne saurait en aucun cas répondre aux problèmes qui sont partagés par la métropole parisienne dans sa globalité.
Le second problème, directement lié au premier, c’est que la puissance de telles Communautés d’agglomération, dont la vocation est d’améliorer l’attractivité économique et sociale de leur seul territoire, risque même d’aller structurellement à l’encontre d’une démarche d’équilibre au sein de la métropole. Leur montée en puissance répond à des enjeux locaux mais ne fait qu’élargir les frontières des collectivités qui doivent, entre elles, jouer la concurrence.

Le Grand Paris a besoin de solidarité entre ses composantes, il a besoin d’altruisme social, financier, immobilier et d’une vision partagée empreinte d’équilibre et de partage. Aucun établissement actuel doté de compétences n’a cette vocation transversale.

Calquer le dispositif actuel des CA ou des futures « métropoles » à notre agglomération semble également impossible. La ville centre, Paris, ne concentre qu’un quart des habitants de la seule zone dense et la mosaïque des communes, parfois petite, qui l’entoure, diluerait le pouvoir de décision, priverait les élus de chaque ville de banlieue de la majeure partie de leur pouvoir de libre-administration et réduirait considérablement le poids du bulletin de vote de leurs administrés. Le territoire concerné semble trop grand pour cela. Les territoires qui se trouveraient juste à l’extérieur de cette nouvelle frontière formelle risqueraient de se trouver en marge de la capitale. Les élus de nos villes, légitimes auprès de leurs habitants, ne pourraient aujourd’hui se permettre de se dessaisir de leurs prérogatives au bénéfice d’un pouvoir centralisé dont le contrôle leur échapperait.

Le débat n’est bien évidemment pas clos et les solutions de gouvernance encore à rechercher. L’expérience de Paris Métropole montre déjà une piste cependant. Celle de la légitimité politique d’un tour de table dont l’avis ne peut être ignoré. Celle de la concertation, de l’étude, qui même sans pouvoir opérationnel, pèse forcément dans l’influence des décisions. Celle de l’échange sans contrainte, de l’intelligence collective sans les parasites du jeu électoraliste.
Cette piste a le mérite d’exister, Paris Métropole est aujourd’hui le seul lieu où tous les maires de l’agglomération, tous les présidents de Conseils généraux et le président du Conseil régional peuvent travailler ensemble sur leur territoire partagé. Leur avis partagé et unanime a été rédigé sur le débat public pour le futur réseau de transport en Ile-de-France, il ne peut être ignoré. Leur avis sera rendu sur les dispositifs de solidarité financière entre les collectivités, il sera également rendu sur une politique métropolitaine du logement. L’avis concerté, négocié, avisé et partagé par l’ensemble des élus de la métropole est forcément un élément de grande influence.

Nous sommes déjà dans l’émergence d’un nouveau type de coopération intercommunale pour le Grand Paris.